

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 14 avril 2023  
 Délibération n°3

L'An deux mille vingt-trois le quatorze avril à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le six avril s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - PRAT Christelle

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé)

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à BARONNAT Bernard - MOSSO Véronique à VERNET Laurent - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine - GRANET Alice à JEANNE Virginie

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC : REHABILITATION D'UN BLOC SANITAIRE DANS LE CAMPING D'AILEFROIDE**

Madame le maire rappelle que la commune a initié depuis deux ans une démarche de modernisation des équipements du camping d'Ailefroide, qui s'est traduite par la réhabilitation d'un bloc sanitaires en 2017 et la reconstruction complète du bloc sanitaires principal en 2022.

Madame le maire expose qu'à la suite, il est prévu de procéder à la réhabilitation d'un troisième bloc sanitaires en 2023.

Madame le maire invite donc le conseil à se prononcer sur la conclusion d'un marché de travaux portant sur la réhabilitation d'un bloc sanitaire dans le camping d'Ailefroide, avec l'entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION, pour un montant de 29 710.00 € HT (35 652.00 € TTC).

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** le Maire à signer le marché public de travaux portant sur la réhabilitation d'un bloc sanitaire dans le camping d'Ailefroide avec l'entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION, pour un montant de 29 710.00 € HT (35 652.00 € TTC) ;
- **Autorise** le Maire à ordonner les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2023 du budget annexe du camping d'Ailefroide ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

2023-80  
S2LO

ID : 005-200064657-20230414-DCM140423\_3-DE

*Alföldi* *H* *Alv* *E*  
*Hu* *OS* *Legend*  
*Heintz* *SB* *Dolph* *Y*  
~~*Hans*~~ *Y* *Ursau* *Heintz*

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales